

REPUBLIQUE FRANCAISE

**DEPARTEMENT
DU JURA**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE JURA NORD
1 chemin du Tissage – 39700 DAMPIERRE**

EXTRAIT

**Du registre des Délibérations du Conseil Communautaire
Séance du Jeudi 11 avril 2024**

Conseillers communautaires en exercice : 48

L'an deux mil vingt-quatre, le 11 avril

Le Conseil Communautaire de JURA NORD s'est réuni à la salle des fêtes à Gendrey après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Gérome FASSENET.

Le Président certifie que la convocation a été affichée le :

5 avril 2024

Présents : Brans : M. Michael PERES Courtefontaine : M. Jean-Noël ARNOULD Dammartin Marpain : M. Antony BOURCET Dampierre : Mme Laure VALENTIN, M. Alain GOUNAND, M. Anthony FALCONNET, Mme Nathalie HONORIO Etrepigney : M. Laurent CHENU Evans : M. François GRESET, M. Emmanuel BARBERET Fraisans : M. Sébastien HENGY, M. Dominique JOLY, Mme Sophie NIALON La Barre : M. Philippe GIMBERT La Bretenière : Mme Isabelle GUILLOT Louvatange : M. Gérôme FASSENET Montmirey-la-Ville : M. Eric PERTUS Montmirey-le-Château : M. Martin DAUNE Mutigney : M. Eric DRUOT Offlanges : M. Jean-Claude THABARD Orchamps : M. Olivier DEMANDRE, Mme Michèle BOUCARD , Mme Lucette NAEGELLEN, M. Nicolas JOLY Our : M. Segundo ALFONSO Pagny : M. Michel GANET Plumont : M. Christophe PERRET Ranchot : Mme Séverine MARANO Rans : M. Jean-Louis MORLIER, M. Raphaël TEMPESTA Rouffange : Mme Aurore PLANCON Salans : M. Philippe SMAGGHE, M. Yves COINCENOT Saligney : M. Gilbert LAVRY Sermange : M. Michel BENESSIANO Thervay : M. Stéphane ECARNOT Vitreux : M. Alain GOMOT

et qu'elle a été faite le

5 avril 2024

Suppléés :

Que le nombre des membres en exercice est de : 48

Présents : 37

Absents suppléés : 0

Absents excusés : 11

Absents excusés : Dampierre : Mme Valérie BENDERITTER Fraisans : M. Hubert BACOT, Mme Anne-Marie LONGY Gendrey : M. Gilbert TSCHAIINE Montepain : M. Luc BEJEAN Orchamps : M. Régis CHOPIN Ougney : M. Cédric IVANES Ranchot : M. Gérard ROBERT Romain : Mme Aurélie CHANCENOTTE Serre les Moulières : M. Claude TERON Taxenne : M. Ludovic DUVERNOIS

Exécution des articles L.5212-1 à L.5212-34 du Code Général des Collectivités Territoriales

Délibération n°

DCC2024_04_065

Objet :

Fixation du produit de la taxe GEMAPI pour l'exercice 2024

Secrétaire de séance : M. Alain GOMOT

Procurations de vote :

Mandants : M. Hubert BACOT (Fraisans), Mme Anne-Marie LONGY (Fraisans), M. Régis CHOPIN (Orchamps), M. Gérard ROBERT (Ranchot), Mme Aurélie CHANCENOTTE (Romain), M. Ludovic DUVERNOIS (Taxenne)

Mandataires : M. Dominique JOLY (Fraisans), M. Sébastien HENGY (Fraisans) M. Gérome FASSENET (Louvatange), Mme Séverine MARANO (Ranchot), Mme Isabelle GUILLOT (La Bretenière), M. Stéphane ECARNOT (Thervay)

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 19h10 et le Conseil Communautaire a pu délibérer valablement.

FIXATION DU PRODUIT DE LA TAXE GEMAPI POUR L'EXERCICE 2024

Vu la loi du 7 août 2015, portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, qui attribue la compétence de Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations (GEMAPI) aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale au 1^{er} janvier 2018 ;

Vu le Code Général des Impôts et notamment son article 1530 bis ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 10 décembre 2020 portant dernière modification des statuts de la Communauté de Communes Jura Nord ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°DCC2021_09_118 en date du 23 septembre 2021 instituant la taxe GEMAPI ;

Considérant qu'il est nécessaire d'assurer le financement de la compétence GEMAPI ;

Considérant que l'organe délibérant doit voter chaque année le produit de la taxe GEMAPI ;

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 2 avril 2024 ;

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **Fixe le produit de la taxe GEMAPI pour l'année 2024 comme suit :**

TAXE GEMAPI		BP2024
DÉPENSES		
	FONCTIONNEMENT	86 186,00 €
	INVESTISSEMENT	104 301,07 €
	TOTAL DEPENSES	190 487,07 €
RECETTES		
	FONCTIONNEMENT	
	INVESTISSEMENT	
	TOTAL RECETTES	- €
Besoin/excédent de financement antérieurs cumulé		60 360,07 €
PRODUIT ATTENDU TAXE GEMAPI		130 127,00 €

- **Charge Monsieur le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux et fiscaux ;**
- **Précise que les produits de la taxe GEMAPI de l'exercice 2024 seront inscrits au budget principal de la Communauté de Communes Jura Nord, au chapitre 73, article 7346 ;**
- **Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, en tant que personne responsable, à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de ce dossier.**

Pour extrait conforme,
Le Président,
Gérome FASSEMET



Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 43

Contre : 0

Abstention : 0